

JUIN 2021

BIP

2



BULLETIN D'INFORMATION DE PLOULEC'H
LIZER KELAOUIN KUMUN PLOULEC'H



LE MOT DU MAIRE

Cela fait maintenant plus d'un an que nous avons commencé à vivre avec la Covid-19. L'épidémie reculant, les restrictions sont progressivement levées et il est possible de retrouver un peu de vie sociale. La vaccination est maintenant ouverte à tous les adultes et les adolescents. Un tiers des habitants du pays ont reçu au moins une dose. Il devient raisonnable d'espérer que l'épidémie se résorbe suffisamment pour que nous retrouvions durablement une vie presque normale. J'espère que les vœux 2022 pourront avoir lieu en présentiel. En attendant, la vie communale conti-

nue. Le budget 2021 a été adopté le 14 avril dernier. En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 1 275 266 €. Les principales recettes sont les taxes et les impôts locaux pour 742 794 € et les dotations, subventions et participations pour 337 829 €. Les principales dépenses sont les charges de personnel pour 668 760 € et les charges à caractère général pour 305 620 €.

Le Conseil municipal a choisi de ne pas modifier les taux d'imposition locaux. À partir de cette année, la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales (même si 20 % des ménages en payent encore jusqu'en 2023). En contrepartie, elle

perçoit désormais ce qui était la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Sur votre prochain avis d'imposition, vous verrez donc que le taux communal est passé de 20,31 % à 39,84 %, mais vous constaterez également que le taux départemental de 20,63 % n'apparaît plus. Pour les contribuables comme pour la commune, la situation est donc globalement inchangée.



Sylvain CAMUS

VIE SCOLAIRE

Un foyer pour l'école primaire

C'est nouveau à l'école primaire : sur le temps méridien, les élèves peuvent désormais se mettre au chaud et au calme dans le foyer, en attendant le 2ème service au restaurant scolaire.

Ce projet, imaginé par la Municipalité et l'équipe du service périscolaire, permet aux enfants de jouer, lire, dessiner ou se reposer, à tour de rôle et suivant le protocole sanitaire en vigueur.

Cette initiative permet de favoriser l'autonomie des élèves qui gèrent eux-mêmes leurs activités, sous le regard d'une animatrice présente pour les accompagner, si nécessaire.

Cette action, qui s'inscrit dans le projet pédagogique du service périscolaire, apporte une nouvelle dynamique sur le temps du midi.



VIE SOCIALE

Banque alimentaire

Le CCAS propose désormais une distribution alimentaire mensuelle aux Ploulec'hois qui rencontrent une difficulté financière passagère ou qui se trouvent en situation de précarité.

La distribution est assurée par les membres du CCAS, en toute confidentialité, au domicile des demandeurs ou à la salle polyvalente.

La tournée est programmée la dernière semaine (impaire) de chaque mois. L'accès à ce dispositif se fait sur demande auprès du CCAS. Il est soumis à condition de ressources.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie.

Les Aîné(e)s à l'honneur



Des colis gourmands et des fleurs pour Maria et Jean, la doyenne et le doyen de Ploulec'h !

Le Maire, Sylvain Camus, accompagné de Sonia Morvan, Adjointe aux affaires sociales ont apporté le colis de fin d'année au doyen de la commune, Jean Le Roux, né le 26 novembre 1924. Ce dernier vit avec sa femme depuis 1 an chez leur fille et leur gendre, Odette et Jérôme Lavollot.

Maria Jégou, née le 24 août 1923, a également reçu la visite de Mme Morvan à l'Ehpad Ste Anne de Lannion, où elle réside depuis 3 ans. En évoquant les contraintes liées au confinement, la résidente confie que cette période est tout de même difficile, même si elle comprend très bien la nécessité de telles mesures.

Téléalarme

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a développé un partenariat avec Présence Verte, prestataire en téléassistance.

Ce dispositif qui fonctionne avec un réseau d'urgence, permet aux personnes d'être secourues dans les plus brefs délais, en cas de chute ou d'accident à domicile.

Il fonctionne également avec un téléphone portable pour encourager chacun à continuer ses activités comme le jardin, les sorties extérieures ou même la possibilité de partir en vacances.

En appuyant sur une touche, la centrale est alertée immédiatement, à toute heure du jour et de la nuit. La personne est alors géolocalisée rapidement pour une éventuelle prise en charge.

Renseignements en Mairie.

Mutuelle communale

La mutuelle communale a pour vocation d'être ouverte à tous, mais s'adresse en priorité à certains publics (suivant les conditions d'adhésion). Un partenariat a été signé avec le CCAS pour la mise en place de ce dispositif.

Renseignements auprès de la Mairie. Un conseiller est disponible sur rendez-vous.

TRAVAUX

Réaménagement du cimetière



Pour limiter la pousse des herbes indésirables, tout en poursuivant la politique de « zéro phyto », la municipalité et les agents du service technique ont entrepris de repenser l'aménagement de l'ancien cimetière.

Dans ce lieu de mémoire et de recueillement, les espaces situés en inter-tombes ont été végétalisés (sédum et turquette) et agrémentés d'un paillis d'ardoises.

Après un décapage en profondeur, certaines allées sont désormais recouvertes d'un sable compacté (le goasq), d'autres sont engazonnées. Dans les mois qui viennent, le caractère « figé » du minéral devrait s'estomper, pour laisser place à un cimetière d'aspect plus végétal.

10 km de fossés curés

C'était une demande récurrente des Ploulec'hois : 10 km de fossés ont été curés sur la commune. Ce sont les secteurs de Kerhervrec, St Herbot, Pen ar Run, Kerjean, St Lavan, Ruboen, Quinquis, Keramparc, Malouette, Carlueres, Kergoz et Kerissy qui ont été retenus pour 2021. Défini par la commission voirie, le programme de curage et d'enrobé est ainsi planifié pour les 6 années à venir.

Ce chantier piloté par Gérald Cuziat, Adjoint aux travaux et bâtiments, et Pierre Raoul, conseiller municipal délégué à la voirie, a été mené par l'ensemble du service technique, accompagné de l'entreprise Doyen, pour un coût de 9 200 €.

Une autre tranche sera définie pour 2022, l'objectif étant de pouvoir curer les 30 km (X2) de voirie communale d'ici la fin du mandat.

Pour maintenir un bon écoulement et ne pas créer de bouchons hydrauliques, il est indispensable que les riverains ne laissent pas les déchets de tonte ou de débroussaillage dans les fossés.

FIBRE OPTIQUE

L'élagage : une priorité

La campagne d'élagage pour le déploiement de la fibre optique (FO) s'est terminée en mars.

Une centaine de parcelles étaient concernées. Leurs propriétaires ont dégagé les branches et arbustes susceptibles d'empêcher l'installation de la FO à raison de 1m tout autour de la ligne tendue entre deux poteaux téléphoniques.

L'objectif est de sécuriser le réseau téléphonique et d'entamer le planning pluriannuel de gestion du bocage en bord de route.

Quand l'abattage d'un arbre n'est pas nécessaire, l'élagage des branches doit être effectué afin de préserver l'arbre selon les règles de gestion raisonnée du bocage. Suivre ces règles permet aussi de ne pas y revenir pendant plusieurs années. Après un recensement des zones ayant un besoin d'élagage, réalisé par LTC, une réunion publique des propriétaires s'est tenue le 25 septembre 2020, suivie d'une demi-journée de marquage des haies à traiter avec des propriétaires présents le 13 octobre.

Suite à cela, le syndicat mixte de Bretagne Mégalis, maître d'ouvrage du déploiement de la fibre optique, sera ainsi en mesure de le faire effectuer au cours de l'année 2021 pour un raccordement estimé en 2022. C'est une bonne partie de la commune qui est concernée, excepté le hameau du Yaudet qui, ayant déjà un bon débit ADSL, sera équipé un peu plus tard.

SPORT

Appareils de fitness extérieurs



Le sport pour tous à Ploulec'h ! Pour permettre à chacun d'améliorer sa condition physique, 3 appareils de fitness en libre accès (cardio, gainage, endurance, musculation) ont été installés au niveau du parc paysager Corinne Erhel. N'hésitez pas à venir les tester.

URBANISME

A savoir

Principales demandes d'urbanisme pour lesquelles il est obligatoire de déposer un dossier auprès de la Mairie. Pour tout projet, il ne faut pas hésiter à contacter la Mairie.

Déclaration préalable pour :

- modifications de façade : ravalement, changement des menuiseries (portes, fenêtres), réfection de toiture ou pose de châssis de toiture, transformation d'un garage en pièce à vivre
- piscines
- abris de jardin
- divisions de terrain
- clôtures et murs
- vérandas, extension ou surélévation d'une surface comprise entre 5 et 20 m² (40 m² en Zone Urbaine). Attention, si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² mais qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faut demander un permis de construire et recourir à un architecte.

Permis de construire pour :

- toute construction neuve dont la surface de plancher ou l'emprise au sol sont supérieures à 20 m²
- extension dont la surface de plancher ou l'emprise au sol sont supérieures à 20 m² (40 m² en Zone Urbaine)
- extension de 20 à 40 m² en Zone Urbaine lorsque les seuils de recours à un architecte sont franchis (plus de 150 m²)
- changement de destination avec modification de l'aspect extérieur de la construction

Permis de démolir : pour toute démolition rendant inutilisable tout ou une partie d'une construction

- **cas particulier d'une reconstruction de dépendance :** le code de l'urbanisme ayant été revu, il faut déposer un Permis de Démolir et une Déclaration Préalable, s'il y a démolition/reconstruction.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Ploulec'h est un document qui stipule ce qu'il est autorisé de faire en fonction des zones : Zone U ou urbaine, Zone AU ou à urbaniser, Zone A ou agricole et Zone N ou naturelle.

Zone de protection des monuments historiques (ABF)

Une réglementation plus restrictive et des délais d'instruction supplémentaires sont appliqués dans le périmètre des 500 m autour de l'Église. Il s'agit d'une zone protégée d'un point de vue architectural, soumise à la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

VIE DES ASSOS

Subventions

La commune met des moyens à disposition des associations domiciliées sur son territoire (ou ayant une activité conséquente sur son territoire), dans le cadre de sa politique d'accompagnement de la vie associative locale.

Chaque année les responsables associatifs remplissent un dossier pour pouvoir prétendre à la mise à disposition gratuite de locaux (à l'année ou ponctuellement), à de l'aide logistique de la part des services municipaux et/ou à une subvention de fonctionnement en numéraire.

Les modalités et les critères applicables sont ensuite validés par le Conseil Municipal.

Subventions accordées en 2021 :

Amicale des Plaisanciers du Yaudet	280 €
Amicale Laïque	700 €
Archers de la Côte des Bruyères	172 €
ASPP	334 €
Association des amis de de la Chapelle de Saint-Herbot	166 €
Chorale La Clé des Chants	208 €
Club Awel Mor	340 €
Club Cyclo Détente	1012 €
ESP Foot Vétérans	256 €
Gym Ploulec'h	208 €
ORES (Pratique du Yoga)	208 €
Ploulec'h Loisirs	346 €
Tai Chi Ploulec'h	112 €
Tengo Tango Trégor	106 €
Chasse	254 €
Amicale des Employés Communaux	1 020 €

Circuit des chapelles

Le circuit des Chapelles 2021 se prépare : expositions, concerts, randonnées ou conférences, chacun y trouvera son compte, du 12 juillet au 15 août ! Le programme complet, des 11 communes adhérentes, sera prochainement disponible.

Concernant les animations programmées à Ploulec'h, une exposition consacrée aux œuvres (huiles, pastels, encres, fusains) de Marcel DIROU sera accessible gratuitement au public du 15 juillet au 13 août, chaque jour, de 14h30 à 18h30, à la chapelle du Yaudet.

Randonnées contées

Des randonnées contées (certaines en breton) seront proposées par l'association Bugale Kozh Yeodet chaque samedi, du 26 juin au 19 septembre, sur le site du Yaudet à 14h30.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- Mya GUEGAN née le 05/12/20
- Ilyes BENTAÏBI né le 27/12/20
- Lucie KEROMNES née le 31/12/20
- Sophia BOUDIN née le 27/02/21
- Luna BERNARD DUFEK née le 15/03/21
- Hélio GUÉDÉ né le 23/03/21
- Ambre THOMAS L'HÉRON née le 31/03/21
- Eren SUBIL né le 26/03/21
- Imran BENIN né le 02/05/21
- Julia DUEDAL née le 30/05/2021

MARIAGES

- Valérie BALAZUC-GUERREIRO et Yves STEPHAN le 19/12/20
- Virginie LE GALLOU et Romuald BUREAU le 22/05/21

DÉCÈS

- Raymond PERROT le 23/12/20
- Yvonne LE TINEVEZ née RAZAVET le 08/01/21
- François SALIOU le 10/01/21
- Marie Thérèse LE BRAS née LE ROUX le 14/01/21
- Roger LE QUÉRÉ le 09/02/21
- Daniel LE ROUX le 17/02/21
- Colette MONFORT née EUDE le 12/03/21
- Alain ABGRALL né 27/03/21
- Léa LE CALVEZ née GUEGAN le 05/04/2021
- Roland LE COULS le 06/04/21
- Marie TOURNEUR née BUANNEC le 18/04/2021
- Alain TUDAL le 05/05/2021
- Françoise MASSON née RAOUL le 15/05/2021

N° 2 - Juin 2021 - Bulletin d'Information de Ploulec'h
Directeur de publication : Sylvain Camus
Édition : Matthieu Dupuis
Mise en page et rédaction : Nadège Porret
Impression : Publitrégor
Ont participé à ce numéro : les membres de la commission communication
Crédits Photos : Mairie de Ploulec'h

DANS LES SERVICES



Une page se tourne pour Karine DENIS à l'accueil de la mairie de Ploulec'h. Depuis 10 ans, elle assurait en plus du secrétariat courant, l'accueil des administrés pour leurs démarches d'urbanisme, d'état civil et de citoyenneté. Une opportunité d'évolution professionnelle à la Mairie de Pleumeur-Bodou s'est présentée pour cette Ploulec'hoise.

C'est Cécile GUILLOU qui va désormais la remplacer sur son poste, avec les mêmes missions. Titulaire d'une formation initiale dans le secteur social, cette Kermarianaise d'origine est titulaire d'une licence professionnelle des métiers administratifs. C'est d'ailleurs dans le cadre de ce cursus qu'elle a effectué, en 2019, 6 semaines de stage à

RENCONTRE

avec

**Matthieu
DUPUIS**

**2ème adjoint
(Vie scolaire,
Enfance, Jeunesse)**

Enfance, Jeunesse)

Normand, mais adopté par la Bretagne, je dirais même par une Bretonne, je suis marié et j'ai 2 enfants de 8 et 12 ans.

Arrivé à Ploulec'h en 2006, j'ai tout de suite apprécié cette commune, puisque 8 ans après, en 2014, je me suis engagé au côté de Jean-Marie Bourgoïn, et investi auprès des associations en tant qu'adjoint, puis je suis devenu maire à la suite de sa démission.

En 2020, je me suis posé pas mal de questions, devais-je faire un nouveau mandat en tant que maire, pourquoi pas, mais avec quelles conséquences, dans la vie il faut faire des choix, et surtout, on ne peut pas tout faire...ou si, mais on en oublie l'essentiel. Alors aujourd'hui, je n'ai pas abandonné pour autant la vie communale puisque



je suis adjoint à l'enfance, à la jeunesse et à la vie scolaire.

Concernant mon métier, je suis animateur radio, même si je n'étais pas forcément destiné à ça après avoir obtenu une maîtrise de droit privé. Finalement, quand je regarde en arrière, je suis revenu à ce que j'aimais le plus, à l'image de mon premier stage de 3ème, fait à Europe 2 (pour les plus jeunes qui lisent ce bulletin, c'est Virgin radio maintenant). C'est passionnant, chaque jour, je découvre de nouvelles choses, de nouveaux acteurs de la vie sociale et économique de notre territoire, de nouvelles personnes, et en fin de compte, c'est un point commun avec la vie d'élu. C'est aussi une chance de faire de sa passion son métier !

la Mairie de Ploulec'h, suivis en 2020 d'un contrat de 9 mois, pour un remplacement. Elle a ensuite assuré pendant une partie de l'année 2020, l'accueil de la Mairie de Ploubezre. Finalement, c'est à la Mairie de Ploulec'h qu'elle va mettre à profit sa formation et concrétiser son projet professionnel.



Suite au départ de Benoît PETIBON à LTC, le service technique s'est renouvelé en partie, avec l'arrivée de Vincent LE TEURNIER, qualifié en travaux paysagers et mécanique, et d'Hubert BONIZEC, expérimenté en travaux du bâtiment. Hervé MORVAN a lui été recruté pour renforcer l'équipe pendant 11 mois et 2 saisonniers seront recrutés pour la saison d'été.

Elections

Les élections régionales et départementales sont fixées aux 20 et 27 juin 2021.

Les jeunes ayant eu 18 ans depuis le dernier scrutin et les nouveaux inscrits recevront leur carte à domicile.

Pour établir une procuration, vous pouvez désormais faire votre demande en ligne, puis vous rendre au commissariat ou à la gendarmerie pour faire valider votre identité. Vous serez ensuite informé par courriel que votre procuration a été enregistrée en Mairie.

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>



**Salle le Patio
samedi 7 août
à 21h00**

le Patio

Aurore Bucher, Jérémie Arcache
voix et violoncelle